

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES LANDES

RECUEIL SPECIAL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS

LE DÉPARTEMENT DES LANDES

2009

N° 10

date de publication : 31 juillet 2009

il est possible de consulter le RAA dans son intégralité

dans sa version papier
à la préfecture de Mont de Marsan
à la sous-préfecture de Dax

dans sa version électronique
sur le site internet de la préfecture

www.landes.pref.gouv.fr

| | |
|--|----------|
| DIRECTION DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES | 1 |
| ARRETE PR/ D.A.D / N° 09-126 INSTITUANT UNE DELEGATION SPECIALE DANS LA COMMUNE DE SANGUINET | 1 |

DIRECTION DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES**ARRETE PR/ D.A.D / N° 09-126 INSTITUANT UNE DELEGATION SPECIALE DANS LA COMMUNE DE SANGUINET**

Le préfet des Landes,

Vu les articles L 2122-15, L 2121-35 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les lettres de démission des membres du conseil municipal de Sanguinet, acceptées à compter du 31 juillet 2009 ;

Considérant que la démission de l'ensemble des conseillers municipaux nécessite la nomination d'une délégation spéciale appelée à remplir les fonctions du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE**ARTICLE 1**

Il est institué une délégation spéciale dans la commune de SANGUINET.

ARTICLE 2

Cette délégation spéciale est composée de :

- M. le Colonel Henry GILOTEAUX, retraité de la gendarmerie nationale, domicilié 826 rue Armand Claverie à HONTANX (40 190),
- Mme Marie DEBAIG, directrice de préfecture en retraite, domiciliée 307 Allée Fournier à MAZEROLLES (40 090),
- M. Gilbert TAROZZI, secrétaire administratif à la préfecture des Landes – direction de l'administration générale et de la réglementation (D.A.G.R) – bureau de l'environnement, domicilié 38 rue du Lieutenant Lumo, quartier Saint-Médard à MONT-de-MARSAN (40 000).

ARTICLE 3

Elle est mise en place à compter du 31 juillet 2009 et jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal de la commune de SANGUINET.

ARTICLE 4

Le secrétaire général de la préfecture des Landes et les membres de la délégation spéciale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et affiché en mairie de SANGUINET.

Fait à Mont-de-Marsan, le 30 juillet 2009

Pour le préfet, le secrétaire général,

Vincent ROBERTI